

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 5 NOVEMBRE 2007 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Bonnie Feigenbaum, Messieurs les conseillers Clifford Borden, Leon Elfassy, Michael Goldwax et Abraham Gonshor, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur William Steinberg.

ABSENT : Monsieur le conseiller David Sternthal

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Richard Sun, directeur général et Me Chantal Bergeron, greffière, qui prend note des délibérations.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTION

M. Schnapp

- Demande si le Conseil a un plan d'embellissement pour le chemin Fleet.
- Demande la raison pour laquelle il y a moins de dos d'âne sur Finchley que sur Dufferin.

M. Surkes

- Demande s'il est possible de prolonger le programme de collecte des feuilles.

M. Balla

- Plainte concernant la vitesse excessive sur le chemin Queen Mary et que le SPVM ne fait pas suffisamment de contrôle sur cette rue.

Mme M. Steinberg

- Demande qui doit remettre la rue en état lorsqu'il y a une nouvelle construction.

M. Charlap

- Demande sur quels projets la Ville a dépensé ses revenus additionnels de taxes.

Mme Genziuk

- Demande comment il se fait que Hampstead paie plus que l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame de Grâce pour l'entente de service de bibliothèque avec Côte Saint-Luc.

Mme Itzhayek

- Remerciements au Conseil municipal relativement à la résolution demandant au gouvernement fédéral d'agir pour faire libérer son frère Saul Itzhayek emprisonné en Inde.

2007-246

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Abraham Gonshor, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2007-247

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Sur proposition présentée par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, il est RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil du 1^{er} octobre 2007 et de la séance spéciale du 15 octobre 2007 soient adoptés dans la forme soumise.

Adoptée

2007-248

RÉSOLUTION SOLLICITANT L'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DANS L'AFFAIRE DE L'INCARCÉRATION EN INDE DE M. SAUL ITZHAYEK

CONSIDÉRANT QUE M. Saul Itzhayek, citoyen canadien, a été injustement incarcéré dans une prison en Inde ;

CONSIDÉRANT QUE M. Itzhayek a été incité à se rendre en Inde par le surintendant de la police Manu Maharaj, malgré le fait qu'il l'avait informé auparavant que son visa n'était plus valide ;

CONSIDÉRANT QUE, clairement pris au piège, M. Itzhayek a été arrêté par le surintendant de la police Manu Maharaj en entrant en Inde le 29 mai 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE la santé de M. Itzhayek s'est considérablement détériorée depuis son incarcération et que sa vie est en danger ;

CONSIDÉRANT QUE les Canadiens s'attendent à ce que notre gouvernement fasse tout ce qui est possible pour aider les citoyens canadiens qui sont emprisonnés injustement ;

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Abraham Gonshor et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE la Ville de Hampstead exhorte le gouvernement canadien à prendre toutes les mesures nécessaires, au plus haut niveau et immédiatement, afin d'obtenir la libération de prison, en Inde, de M. Saul Itzhayek, citoyen canadien et résident de Montréal ; et
- QU'une copie de cette résolution soit transmise au Premier ministre Stephen Harper ; à M. Irwin Cotler, député de Mont-Royal ; à Mme Helena Guergis, secrétaire d'État aux Affaires étrangères ; à M. Dan McTeague, député, ancien secrétaire d'État pour les Canadiens à l'étranger ; à toutes les municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal ; et à M^e Julius Grey, avocat représentant la famille Itzhayek.

Adoptée

2007-249

PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le maire a présenté à cette séance son rapport sur la situation financière de la municipalité;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Clifford Borden et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le rapport du maire sur la situation financière de la municipalité pour l'année 2007 soit distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

Adoptée

2007-250

DÉCISION CONCERNANT L'APPEL À L'ÉGARD DE L'AVIS POUR « CHIEN DANGEREUX »

CONSIDÉRANT QUE, à la suite d'un incident survenu le 18 septembre 2007, un avis pour « chien dangereux » a été donné le 1^{er} octobre 2007 par le Directeur de la sécurité publique de la Ville au propriétaire du chien en question, M. Nunzio Trocchia ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du chien a interjeté appel devant le Conseil pour demander l'annulation de la décision, appel qui a été entendu par le Conseil le 15 octobre 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE, après étude des rapports concernant l'incident survenu le 18 septembre 2007, et après avoir entendu les témoins qui se sont présentés durant le processus d'appel du 15 octobre 2007 ;

Il est proposé par le conseiller Abraham Gonshor, appuyé par le conseiller Clifford Borden et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le conseil de la Ville de Hampstead, tel que prévu à l'article 5.7 du Règlement n° 761, procède à l'annulation de l'avis pour « chien dangereux » émis à M. Nunzio Trocchia le 1^{er} octobre 2007.

Adoptée

2007-251

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 757-1 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT N° 757 – RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE HAMPSTEAD – CESSATION DE PARTICIPATION DES POMPIERS

ATTENDU QU'avis de motion du Règlement n° 757-1 a été donné lors de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2007 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Clifford Borden, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le Règlement n° 757-1 intitulé : « Règlement modifiant le règlement n° 757 concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Hampstead modifié et mis à jour au 1^{er} janvier 2001 » soit adopté, avec effet au 1^{er} janvier 2006 à moins d'indication contraire; et
- QUE les actions à prendre en vertu du Régime suite aux présentes soient conditionnelles à leur approbation et leur acceptation par les autorités gouvernementales compétentes, et seront présumées, suite à de telles approbation et acceptation, être en vigueur à compter de la date indiquée aux présentes.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2007-252

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 764 – TAUX DES TAXES POUR L'ANNÉE 2008

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Clifford Borden qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 764 décrétant et imposant les taxes pour couvrir les dépenses de la ville pour l'année 2008.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement n° 764 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2007-253

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 765 – POLITIQUE DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Clifford Borden qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 765 décrétant la politique de contrôle et de suivi budgétaires.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement n° 765 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2007-254

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 746-2 – MODIFICATION DES TARIFS D'ABONNEMENT APPLICABLES POUR LA BIBLIOTHÈQUE

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Bonnie Feigenbaum qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 746-2 modifiant de nouveau le règlement n° 746 décrétant les tarifs d'abonnement applicables pour la bibliothèque.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement n° 746-2 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2007-255

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 747-5 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT N° 747 DÉCRÉTANT LES TARIFS RELATIFS AUX ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Bonnie Feigenbaum qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 747-5 modifiant de nouveau le règlement n° 747 décrétant les tarifs relatifs aux activités culturelles, sportives et de loisirs.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement n° 747-5 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2007-256

AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 55 PLACE HEATH

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 27 septembre 2007 montrant **des plans et élévations pour l'ajout d'un deuxième étage à l'arrière de la résidence unifamiliale isolée** située au **55 place Heath**, et préparé par **Serge Darsigny, architecte**, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 9 octobre 2007, soit **approuvé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage N° 727 conditionnellement à ce que :
 - l'élévation arrière soit celle de l'option 2 montrée sur la plan reçu le 27 septembre 2007;
 - l'élévation de droite soit celle de l'option 5 montrée sur le plan reçu le 27 septembre 2007; et
 - le revêtement de pierre pour l'entrée principale et la cheminée doit être préalablement approuvé par le département d'aménagement urbain.

Adoptée

2007-257

AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 78 CHEMIN HAMPSTEAD

Il est proposé par le conseiller Abraham Gonshor, appuyé par le conseiller Leon Elfassy et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 27 septembre 2007 montrant **des plans et élévations pour un agrandissement de deux étages à la résidence unifamiliale isolée** située au **78 chemin Hampstead**, et préparé par **Rubin & Goldenberg, architectes**, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 9 octobre 2007, soit **approuvé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage N° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2007-258

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE DU 5704 CHEMIN QUEEN MARY

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure pour le lot 2089604 situé au 5704 chemin Queen Mary, afin de permettre que la marge de recul latérale gauche soit à 1,87 m (6.13') de la ligne de lot au lieu du minimum requis de 2,13m (7'). Cette demande vise à rendre conforme une situation existante.

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 9 octobre 2007, a recommandé d'approuver la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le conseil municipal **approuve** la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 5704 chemin Queen Mary sur le lot 2089604.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2007-259

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE DU 184 CHEMIN WEXFORD

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure pour le lot 2088610 situé au 184 chemin Wexford, afin de permettre que la marge de recul avant soit à 5,77 m (18.93') au lieu de 6,10 m (20'), que la marge de recul arrière soit à 7,96 m (26.12') au lieu de 8,12 m (26.64'), que la marge de recul latérale gauche soit à 2,24 m (7.35') de la ligne de lot au lieu du minimum requis de 2,69 m (8.8') et que la marge de recul latérale droite soit à 2,24 m (7.35') de la ligne de lot au lieu du minimum requis de 2,69 m (8.8'). Cette demande vise à rendre conforme une situation existante;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 9 octobre 2007, a recommandé d'approuver la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le conseil municipal **approuve** la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 184 chemin Wexford sur le lot 2088610.

Adoptée

2007-260

PROPOSITION DE REPORTER LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE DU 4 CHEMIN HAVERSTOCK

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, de reporter ce sujet à une séance ultérieure.

Monsieur le maire Steinberg appelle le vote.

Ont voté en faveur:

Conseiller Elfassy
Conseiller Goldwax

En faveur: 2

Ont voté contre:

Conseillère Feigenbaum
Conseiller Borden
Conseiller Gonshor

Contre: 3

Rejetée

2007-261

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE DU 4 CHEMIN HAVERSTOCK

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure pour le lot 2089776 situé au 4 chemin Haverstock, afin de permettre qu'une clôture et une haie soient localisées entièrement sur la propriété publique au lieu d'être entièrement localisées sur la propriété privée, conformément aux dispositions du paragraphe 1 de l'article 7.6.2 du Règlement de zonage n° 727 ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 14 août 2007, a recommandé de rejeter la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Clifford Borden et RÉSOLU :

- QUE le conseil municipal **rejette** la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 4 chemin Haverstock sur le lot 2089776.

Monsieur le maire Steinberg appelle le vote.

Ont voté en faveur:

Conseillère Feigenbaum
Conseiller Borden
Conseiller Elfassy
Conseiller Gonshor

En faveur: 4

Ont voté contre:

Conseiller Goldwax

Contre: 1

Adoptée sur division

2007-262

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2007

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois d'octobre 2007 a été soumise au Conseil.

Après délibérations, il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE la liste des déboursés pour la période du 1^{er} octobre au 31 octobre 2007, au montant de 778 898,38 \$, est par la présente approuvée.

Adoptée

2007-263

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES POUR LE SECOND SEMESTRE DE 2007

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier de la Ville a déposé les états comparatifs suivants pour le deuxième semestre de 2007 :

- 1) état comparative des revenus et dépenses de l'exercice financier 2007 réalisés jusqu'au 30 septembre et ceux de l'exercice financier 2006 réalisés au cours de la période correspondante; et
- 2) état comparative des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier 2007 au moment de la préparation de l'état, et ceux qui ont été prévus par le budget de 2007.

2007-264

OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉHABILITATION ET LA MISE À NIVEAU DE CONDUITES DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par voie d'invitations écrites pour la réhabilitation et la mise à niveau de conduites de distribution d'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 29 octobre 2007, celle de Exotec est la plus basse conforme au cahier des charges;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le conseiller Abraham Gonshor, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE, tel que recommandé par le Chef de division des achats, le contrat pour la réhabilitation et la mise à niveau de conduites de distribution d'eau potable soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

EXOTEC

Réhabilitation et mise à niveau de Conduites de distribution d'eau potable	82 200,00 \$
T.P.S. 6%	4 932,00 \$
T.V.Q. 7.5%	<u>6 534,90 \$</u>
Grand total taxes incluses	93 666,90 \$

- QUE le certificat du trésorier No 07-035, daté du 30 octobre 2007, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2007-265

OCTROI DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES PATINOIRES DES PARCS HAMPSTEAD ET ELLERDALE – HIVER 2007/2008.

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour le déneigement des patinoires aux parcs Hampstead et Ellerdale;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 29 octobre 2007, celle de Excavation Mario Ltée est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE, tel que recommandé par le Chef de division des achats, le contrat pour le déneigement des patinoires des parcs Hampstead et Ellerdale soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

EXCAVATION MARIO LTÉE

Déneigement parc Hampstead (patinoires #1 et #2 (selon spécifications)	19 672,00 \$
Déneigement parc Ellerdale (patinoire) (selon spécifications)	9 836,00 \$
T.P.S. 6%	1 770,48
T.V.Q. 7.5%	2 345,88
GRAND TOTAL	33 624,36 \$

- QUE le certificat du trésorier N° 07-034, daté du 30 octobre 2007, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2007-266

OCTROI DU CONTRAT POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES SECONDAIRES RÉCUPÉRABLES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2008 AU 31 MARS 2009

CONSIDÉRANT QU'à sa séance du 5 juin 2007, le Conseil adoptait la résolution numéro 2007-139 par laquelle il confiait à la Ville de Dollard-des-Ormeaux, le mandat de lancer un appel d'offres pour la collecte sélective des matières secondaires récupérables sur son territoire et d'agir comme coordonnateur de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Dollard-des-Ormeaux, dans le cadre de son mandat, s'est prévalu de l'article 573.3 de la *Loi sur les Cités et Villes* pour demander à la ministre des Affaires municipales et des régions, de l'autoriser à prolonger de gré à gré pour une période additionnelle de douze (12) mois, le contrat de collecte sélective couvrant les territoires de Côte Saint-Luc, Hampstead, Montréal-Ouest, Dollard-des-Ormeaux, Roxboro, Île Bizard, Sainte-Geneviève, Sainte-Anne-De-Bellevue, Pierrefonds, Senneville, Pointe-Claire et Saint-Laurent venant à échéance le 31 mars 2008;

CONSIDÉRANT QUE le 7 septembre 2007, la ministre a autorisé la Ville de Dollard-des-Ormeaux, ainsi que l'ensemble des municipalités et arrondissements, dont le contrat vient à échéance le 31 mars 2008, à conclure, sans demande de soumissions, de nouveaux contrats de services avec *Les Fibres J.C. Inc.* pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur *Les Fibres J.C. Inc.* accepte de prolonger le contrat actuel aux mêmes conditions jusqu'au 31 mars 2009, et qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Hampstead de prolonger ledit contrat, le temps que soient mises en place les conditions relatives à la collecte mécanisée;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE, tel que recommandé par le Chef de division des achats, l'offre de *Les Fibres J.C. Inc.* soit acceptée pour une somme n'excédant pas 56 000 \$ taxes incluses pour les services de collecte, de transport et de traitement des matières recyclables pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009;
- QUE le certificat du trésorier n° 07-032, daté du 23 octobre 2007, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2007-267

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN CAMION SIX ROUES STERLING ACTERRA POUR RECEVOIR UNE BENNE À ASPHALTE

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres publiques effectué par la Ville de Montréal pour l'acquisition des camions Sterling;

CONSIDÉRANT QUE la résolution CE04 2041 visant à octroyer le contrat au fournisseur Globocam a été adoptée par la Ville de Montréal en date du 27 octobre 2004, lequel contrat est valide jusqu'au 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead est apte à bénéficier de l'entente existante entre la Ville de Montréal et Globocam inc.;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Abraham Gonshor et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE, tel que recommandé par le Chef de division des achats, le contrat pour l'achat d'un camion six roues Sterling soit octroyé au fournisseur ci-après et pour les coûts suivants :

GLOBOCAM (MONTREAL) INC.

Un camion Sterling Acterra (équipé tel que spécifications)	67 026,18 \$
Droit spécifique sur les pneus	18,00 \$
T.P.S. 6%	4 022,65 \$
T.V.Q. 7,5%	5 330,01 \$
TOTAL	76 396,85 \$

- QUE le certificat du trésorier n° 07-033, daté du 23 octobre 2007, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2007-268

SUSPENSION D'UN JOUR DE L'EMPLOYÉ # 1035

ATTENDU QUE le directeur général a fait rapport d'une suspension d'un (1) jour sans traitement de l'employé #1035;

Il est proposé par le conseiller Clifford Borden, appuyé par le conseiller Abraham Gonshor et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le conseil, ayant enquêté, ratifie la suspension disciplinaire d'un (1) jour sans traitement imposée à l'employé #1035 par le directeur général, conformément à l'article 113 de la *Loi des cités et villes*.

Adoptée

2007-269

SUSPENSION DE TROIS JOURS DE L'EMPLOYÉ #1083

ATTENDU QUE le directeur général a fait rapport d'une suspension de trois (3) jours sans traitement de l'employé #1083;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le conseil, ayant enquêté, ratifie la suspension disciplinaire de trois (3) jours sans traitement imposée à l'employé #1083 par le directeur général, conformément à l'article 113 de la *Loi des cités et villes*.

Adoptée

2007-270

SUSPENSION D'UN JOUR DE L'EMPLOYÉ #1051

ATTENDU QUE le directeur général a fait rapport d'une suspension d'un (1) jour sans traitement de l'employé #1051;

Il est proposé par le conseiller Abraham Gonshor, appuyé par le conseiller Clifford Borden et RÉSOLU UNANIMEMENT :

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE le conseil, ayant enquêté, ratifie la suspension disciplinaire de un (1) jour sans traitement imposée à l'employé #1051 par le directeur général, conformément à l'article 113 de la *Loi des cités et villes*.

Adoptée

2007-271

EMBAUCHE DE MADAME KATIA LIMA À TITRE DE « RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS », POSTE CADRE TEMPORAIRE

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'embaucher Madame Katia Lima à titre de « Responsable des communications » le 5 novembre 2007, pour une période n'excédant pas six (6) mois effectivement travaillés et ce, aux conditions prévues dans le dossier confidentiel « Personnel » détenu dans le bureau du Directeur général; et
- QUE le certificat du trésorier n° 07-036, daté du 2 novembre 2007 atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTION

M. Lazer Crudo

- Fait quelques commentaires sur la décision du Conseil qui a rejeté sa demande de dérogation mineure.

M. Stollow

- Demande des renseignements supplémentaires sur la procédure relative aux demandes de dérogation mineure.

Mme Genziuk

- Demande combien de camions 6 roues la Ville possède-t-elle.

2007-272

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

Dr William Steinberg, maire

Me Chantal Bergeron, greffière